

---

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

---

TOME XCV • 2017

ACTES DU CONGRÈS  
DE QUIMPERLÉ

Pierre MARTIN

Les saumons de Quimperlé.  
Éco-histoire d'une espèce en voie de disparition  
(xv<sup>e</sup>-xxi<sup>e</sup> siècle)

QUIMPERLÉ ET SON PAYS

CHANT ET PRATIQUES CULTURELLES EN BRETAGNE

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUES DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

---



# Les saumons de Quimperlé.

## Éco-histoire d'une espèce en voie de disparition (XV<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle)

Avec un bassin-versant de 608 km<sup>2</sup>, à l'amont de Quimperlé, l'Ellé est la plus importante rivière à saumons bretonne non canalisée. Elle prend sa source principale sur la commune de Mellionec, à 220 mètres d'altitude, dans les Montagnes noires. Elle est longue de 71 kilomètres depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Isole à Quimperlé. L'Isole et l'Ellé forment alors la Laïta, d'une longueur de 17 kilomètres, soumise à l'influence des marées. L'Ellé possède un certain nombre d'affluents, les deux plus importants étant l'Inam et l'Aër. Le linéaire colonisé régulièrement par le saumon est de 246 kilomètres, ce qui est considérable et démontre le potentiel salmonicole de ces cours d'eau.

Le 25 octobre 1928, M. Ruban, inspecteur des Eaux et Forêts, rédigeait un rapport sur l'importance de la pêche du saumon dans l'Ellé<sup>1</sup>. Selon lui :

« L'Ellé, est, après l'Aulne, la rivière de Bretagne la plus riche en saumons. Le saumon trouve sur son cours à la fois des retraites profondes pour l'été, et les cascades au pied desquelles il se plaît tant. La partie supérieure de la rivière et ses premiers affluents lui offrent de plus, avec des eaux particulièrement oxygénées, les fonds graveleux, qui lui sont nécessaires pour se reproduire<sup>2</sup>. »

En 1988, Quimperlé était appelée « la Mecque des saumoniers<sup>3</sup> ». L'Ellé est devenue depuis les années 1990 la première rivière à saumons de Bretagne et une des meilleures de France.

Toutefois, les effectifs de saumons atlantiques ne font que diminuer et cela n'est pas un phénomène récent. Comment peut-on faire l'éco-histoire de *salmo salar* à l'échelle du bassin d'une rivière bretonne ?

---

1. Arch. dép. Finistère, 54 S 28.

2. *Ibid.*, 54 S 28.

3. *Ouest-France*, édition de Quimperlé, 7 mars 1988.

## De l'abondance à la raréfaction : les difficultés de l'histoire quantitative

L'histoire quantitative des saumons se heurte à de nombreux écueils. Quelques chercheurs, dont Max Thibaud et Pierre Rainelli, se sont penchés sur cette question dans les années 1980 en s'interrogeant sur l'abondance passée de ce poisson dans les rivières bretonnes. Ils en déduisirent que la prudence devait être de mise d'autant que les sources se recopiaient les unes sur les autres<sup>4</sup>. Cette vision pessimiste mais prudente relevait davantage de l'hypercritique des documents de seconde ou de troisième main disponibles que d'une recherche approfondie dans les archives bretonnes. Un réexamen de l'ensemble des archives est indispensable pour tenter d'évaluer le stock de saumons à travers l'histoire.

Différentes sources sont à la disposition des chercheurs mais il est évident que, pour les périodes anciennes, on ne peut que faire des suppositions. Pour l'Ancien Régime, les baux à ferme des pêcheries de Quimperlé, c'est-à-dire les grands et les petits « gorêts », ou pêcheries fixes, sont presque tous conservés pour la période s'échelonnant de 1480 à la Révolution<sup>5</sup>. Ces actes contiennent le nom du fermier, la durée du bail ainsi que le prix de la ferme. La plupart de ces contrats font mention des saumons que les locataires des pêcheries doivent remettre aux moines de l'abbaye de Sainte-Croix, propriétaires de ces pêcheries. Les contrats de ventes de saumons sont des sources intéressantes car, même s'ils ne font pas état du nombre de poissons vendus, ils mentionnent la durée du contrat, le prix de vente du saumon en fonction de sa taille et le nom du poissonnier. Ces contrats sont nombreux et témoignent de l'abondance de ce poisson<sup>6</sup>. Les registres des comptes des cellériers de Sainte-Croix sont conservés pour les années 1659-1663 et pour le xviii<sup>e</sup> siècle<sup>7</sup>. Le prix du saumon y est mentionné et on peut y voir les variations saisonnières. Ainsi, on sait qu'au xviii<sup>e</sup> siècle, le prix moyen annuel du saumon est compris entre 2 et 3 livres. Ces prix variaient fortement d'une saison à l'autre en fonction de l'abondance et de la taille des poissons pêchés. L'écart le plus important est entre le mois de mars et le mois de juillet. Mars correspond au temps fort du carême et les prix du poisson s'envolent. Après mars, les prix baissent. Ils coïncident avec les remontées des saumons de printemps ou de plusieurs hivers de

---

4. RAINELLI, Pierre, THIBAUT, Max, « La fabuleuse richesse en saumons des rivières bretonnes d'autrefois, mythe ou réalité ? », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 87/4, 1980, p. 697-713 ; pour une bibliographie plus complète, MARTIN, Pierre, *Les fermiers des droits maritimes en Bretagne, une élite seconde sous l'Ancien Régime*, Paris, Les Indes savantes, 2013, p. 15-35. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne, des siècles d'histoire et de passion*, Morlaix, Skol Vreizh, 2014, p. 56-60.

5. MARTIN, Pierre, *Dictionnaire des fermiers...*, *op. cit.*, p. 30-79.

6. *Id.*, *ibid.*, p. 56-57.

7. Arch. dép. Finistère, 5 H 144,174-217.

mer. La remontée des saumons bat alors son plein. Au mois de juillet, arrivent les castillons (saumons d'un hiver de mer), plus petits mais plus rapides. Ils se vendent moins cher. Au plus fort des remontées, leur prix est peu élevé car ils s'achètent entre 1 et 2 livres. Après le flot des castillons, les gros saumons d'hiver, autrement nommés saumons de la Saint-Martin, profitent de l'augmentation du débit de l'Ellé et de l'Isole pour remonter rapidement vers leurs frayères. Ces poissons dépassent parfois les 10 kilogrammes.

D'autres sources plus éparées viennent enrichir nos connaissances sur les saumons de Quimperlé sous l'Ancien Régime. Les relations de voyage évoquent cette richesse passée. En 1636, Dubuisson-Aubenay parle de la présence de « saulmons » et « bécarts » (saumons s'étant reproduits) dans la rivière Ellé<sup>8</sup>. En 1794, de passage à Quimperlé, Jacques Cambry nous parle de la richesse piscicole de l'Ellé : « sans sortir de son jardin et de sa basse-cour, garnir sa table de saumons, de truites, d'excellentes lamproies et belles anguilles<sup>9</sup> ». La correspondance de Guillaume Charrier, abbé de Sainte-Croix de 1668 à 1717, contient une seule mention sur les saumons de l'Ellé : « pour me réjouir de votre santé et de votre heureuse arrivée où étant présentement parmi les turbots, les soles et les saumons<sup>10</sup> ». Les grandes enquêtes menées par le commissaire aux pêches Lemasson du Parc en 1729 vont dans le même sens<sup>11</sup>. Peut-on être plus précis ?

Les sources du XIX<sup>e</sup> siècle attestent de l'abondance réelle de ce poisson jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Lors de ses voyages dans le Finistère en 1829 et en 1831, Jean-François Brousmiche parlait de l'abondance des saumons à Quimperlé :

« Rarement voit-on ailleurs des marchés mieux approvisionnés que ceux de Quimperlé. Le poisson y est abondant et d'excellente qualité ; de plus, encore, il est d'un prix qui le met à la portée de tous ; l'anguille, les turbots, les soles, le rouget, le saumon s'y trouvent chaque jour<sup>12</sup>. »

Pour le XIX<sup>e</sup> siècle, nous disposons d'archives en plus grand nombre. Les pièces les plus intéressantes sont les carnets de prises des pêcheurs de l'Association des pêcheurs professionnels de saumons de Quimperlé durant l'année 1844<sup>13</sup>.

8. CROIX, Alain (dir.), *La Bretagne d'après l'Itinéraire de Monsieur Dubuisson-Aubenay*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 2006, p. 335.

9. CAMBRY, Jacques, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794*, Paris, 1799, Spézet, Coop Breizh, 1993, p. 370.

10. BOURDE DE LA ROGERIE, Henri, « Correspondance de Guillaume Charrier abbé de Sainte-Croix », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXVIII, 1901, p. 44.

11. Arch. nat., Marine C 5/2 ; MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, op. cit., p. 58.

12. PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon au fil des saisons dans une rivière de Bretagne : l'Ellé*, Quimperlé, P. Phélipot, 2013, p. 37.

13. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, op. cit., p. 60.

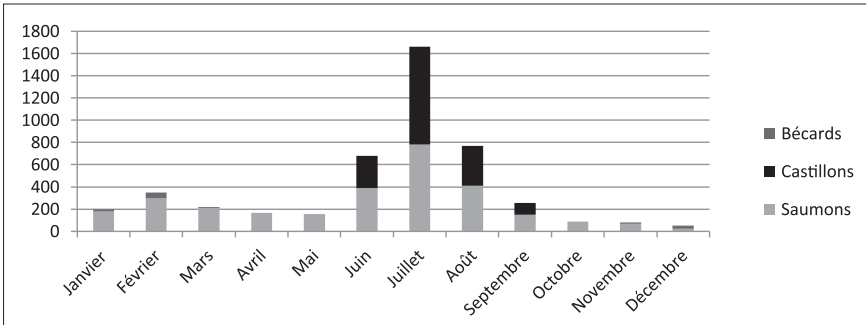


Figure 1 – Les captures de saumons dans la Laïta en 1844 d’après les archives de la Société pour la pêche du saumon dans la Laïta

En une seule année, 4599 saumons ont été pêchés à Quimperlé. 62 % des prises sont des saumons de plusieurs hivers de mer, un tiers sont des castillons et le reste est constitué de bécards. Cette source permet aussi d’évaluer et de quantifier la présence saisonnière des saumons. Certains jours, c’est plus de quatre-vingt-dix saumons qui ont été mis au sec. Dans un rapport adressé au ministère de la Marine, le 17 février 1854, par le capitaine du cutter *Le Moustique*, chargé de la surveillance de la pêche sur les côtes du quartier de Quimper, il est indiqué qu’« en 1841, de janvier à août, il a été vendu à Quimperlé pour 40 000 francs de saumons. En établissant le prix moyen à 4 francs, c’est une quantité énorme, évaluée à 10 000 saumons. En 1845, elle n’était plus que de 5000 saumons au prix moyen de 5 francs ». Les autorités s’inquiétèrent de ce déclin, de sorte qu’en 1849, on interdit la pêche du saumon en période de reproduction, alors qu’auparavant l’interdiction n’était qu’estivale<sup>14</sup>. En 1851, 2 000 saumons sont encore pêchés à Quimperlé et ils s’exportent en presque totalité à 10 francs la pièce<sup>15</sup>. En 1852, il n’a été pêché que 700 à 800 saumons au prix de 15 francs l’unité<sup>16</sup>. Ce déclin est aussi attesté par l’Anglais John Kemp, dans son livre *Chasse et pêche en Basse-Bretagne*, publié en 1859 :

« Nous ne jetâmes qu’un coup d’œil à la belle rivière à saumons qui coule à travers Quimperlé. C’était près du grand pool que les Anglais avaient l’habitude de pêcher avec succès autrefois. Si seulement ils pouvaient faire la même chose à notre époque barbare<sup>17</sup>. »

De nombreux rapports rédigés durant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle attestent que si la ressource a diminué, beaucoup de saumons remontaient encore l’Ellé. Durant l’entre-deux-guerres, les prises sont restées assez importantes oscillant entre

14. *Id.*, *ibid.*, p. 38.

15. Arch. dép. Finistère, 6 M 979.

16. PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon au fil des saisons...*, *op. cit.*, p. 37.

17. *Id.*, *ibid.*, p. 37.

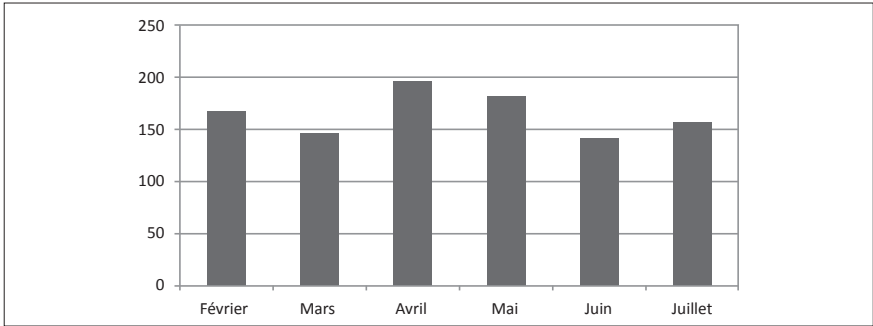


Figure 2 – Les prises de saumon dans les rivières du bassin de l'Ellé en 1934 (d'après Arch. dép. Finistère, 4 M 285)

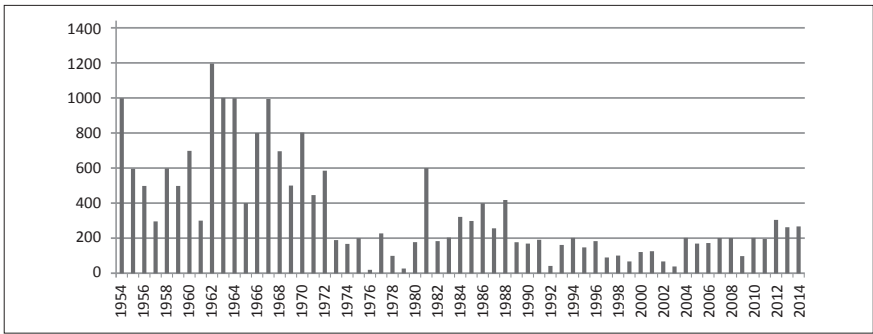


Figure 3 – Les captures de saumons à la ligne dans le bassin de l'Ellé de 1954 à nos jours

1 240 en 1923 ou encore 1 276 en 1933<sup>18</sup>. À cette époque, les saumons pêchés dans l'Ellé pesaient en moyenne 4,5 kilogrammes et leur prix était d'environ 180 francs pièce. La valeur des poissons pêchés annuellement atteint d'après cette statistique 154 620 francs<sup>19</sup>. En 1934, les chiffres donnés par le Comité départemental de pêche et de pisciculture fluviale du Finistère permettent d'avoir une vision mensuelle des prises de février à juillet<sup>20</sup>.

Nous ne disposons pas de données chiffrées pour la période allant de 1935 à 1953. Par contre, elles sont complètes de 1954 à 2014. Le nombre des prises n'a fait que diminuer ainsi que la taille des poissons. Cette tendance concerne l'ensemble du bassin salmonicole de l'Europe de l'Ouest<sup>21</sup>.

18. Arch. dép. Finistère, 5 S 68.

19. *Ibid.*, 5 S 68.

20. *Ibid.*, 4 M 285.

21. MARTIN, Pierre, « Le saumon en Bretagne et en Écosse... », art. à paraître.

Sur l'Ellé, on constate qu'en 2014, 75,46 % des prises étaient des castillons<sup>22</sup>. Cette tendance est constante depuis 1997<sup>23</sup>. La mise en place des taux autorisés de captures (TAC) depuis 1987 permet d'avoir des données fiables. Les déclarations se font sur chacun des trois sous-bassins (Ellé, Isole ou Laïta). La moyenne annuelle des captures par les pêcheurs amateurs à la ligne depuis 1987 est de soixante-sept saumons de printemps et de soixante-quatorze castillons. En moyenne, 90 % des captures sont déclarées sur l'Ellé. Depuis 2000, la fermeture anticipée de la pêche des saumons de printemps a été déclenchée six fois sur le bassin de l'Ellé, signe de remontées précoces<sup>24</sup>, et les TAC sont revus à la hausse, ce qui est le signe d'une bonne gestion de ce bassin par les sociétés de pêche qui mènent une lutte contre le braconnage. Ces TAC sont passés de cinquante-quatre saumons de plusieurs hivers de mer à une proposition de 120 pour la saison 2016-2017.

L'Ellé était la rivière de Bretagne où se prenaient les plus gros saumons de Bretagne. Jusque vers 1960, le poids moyen des saumons capturés en début de saison (février-mars) se situait entre 7 et 9 kilogrammes. Benjamin Guyonvarc'h, qui prenait de 100 à 125 saumons de printemps avant le 1<sup>er</sup> mai entre 1920 et 1956, rapporta avoir tenu des poissons de plus de 20 kilogrammes<sup>25</sup>. Le matériel de l'époque ne résistait pas aux *rushs* puissants de si gros poissons.

Les journaux apportent des informations précises. En 1952, l'ouverture de la pêche fut très fructueuse. Plusieurs dizaines de saumons furent pêchés dans l'Ellé. M. Auffret sortit deux saumons dont un de 18 livres. L'ouverture de 1972 fut excellente puisque trente-quatre poissons furent gaffés :

« Le plus beau tableau de cette ouverture de 1972 est à mettre à l'actif de M. Robert Naviner, gérant de la Coopérative à Lanester. Originaire de Quimperlé, il sortit 4 saumons dont deux très gros de 20 et 15 livres et deux de 10 livres ; [L'auteur de l'article nous rapporte que] « c'est un spécialiste de ces exploits. On se souvient qu'il y a 1 dizaine d'années il avait capturé 11 saumons le même jour et que cette même année il en avait pris 82. Il établit un autre record celui d'en capturer 17 en 2 jours. Il ne pêchait que le dimanche. Un tuyau technique : il utilise du 30/100<sup>e</sup> et pêche le plus souvent à la mouche<sup>26</sup>. »

En 1984, quarante saumons furent pris le matin de l'ouverture sur l'Ellé<sup>27</sup>. Mais toutes les ouvertures ne furent pas aussi fastes.

22. *La pêche du saumon et de la truite de mer en France en 2014*, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA). <http://www.onema.fr/poissons-migrateurs-suivi-des-captures>.

23. *Révision des TAC pour la période 2016-2017 dans le cadre du PLAGEPOMI des cours d'eau bretons*, ONEMA, <http://www.onema.fr/poissons-migrateurs-suivi-des-captures>.

24. *Ibid.*

25. PHÉLIPOT, Pierre, *Saumons d'Armorique. Leur vie, leur pêche, leurs rivières*, Quimperlé, P. Phélipot, 2007, p. 160.

26. *Ouest-France*, 21 février 1972.

27. *Ibid.*, 5 mars 1984.





Figure 4 – Un des gros saumons pêchés à Quimperlé, années 1970 (coll. Association agréée de pêche et de protection des Milieux aquatiques [Aappma] de Quimperlé)



Figure 5 – Une belle ouverture aux Gorêts à Quimperlé dans les années 1970 (coll., Aappma de Quimperlé)

Selon les hydrobiologistes, aujourd'hui, le bassin de l'Ellé fournit à lui seul le quart de la production de juvéniles de saumons en Bretagne<sup>28</sup>. Même si les prises restent importantes par rapport aux autres rivières bretonnes et même françaises, elles ne font que diminuer. En 1980, un journaliste d'*Ouest-France* énonçait quelques causes de la raréfaction du poisson roi dans le bassin de l'Ellé :

« le saumon qui autrefois peuplait nos belles rivières a aujourd'hui très sensiblement diminué. Un exemple éloquent, en 1979, sur l'Ellé on n'en a capturé que 25. La pollution sous différentes formes, la maladie de ce poisson, les pêches industrielles intensives dans les zones de repeuplement ont contribué à la raréfaction du roi de nos rivières. Dans la Laïta, il existe un bouchon biologique, où en son centre toute vie de poisson apparaît impossible pendant certaines périodes de l'année<sup>29</sup>. »

28. *La pêche du saumon et de la truite de mer en France en 2014*, ONEMA. <http://www.onema.fr/poissons-migrateurs-suivi-des-captures>.

29. *Ouest-France*, 4 mars 1980.

## Les causes de la raréfaction du saumon

De nombreux facteurs sont à l'origine de la raréfaction du saumon atlantique dans le bassin de l'Ellé, certains sont endogènes d'autres exogènes. Parmi les facteurs internes, on peut citer l'exploitation de la ressource au moyen de pêcheries fixes et de filets à partir du Moyen Âge. Les religieux de Sainte-Croix étaient les heureux propriétaires des droits de pêche et des deux pêcheries situées sur l'Isole et l'Ellé. Sur l'Ellé, se trouvait la plus grande pêcherie qui leur avait été concédée par les ducs de Bretagne. Le titre original était un acte d'échange, passé entre le duc Jean 1<sup>er</sup> et les religieux de Sainte-Croix, daté de mars 1271<sup>30</sup>. Les religieux jouissaient depuis cet acte d'un droit de pêche sur l'Ellé et l'Isole « *usque ad rivulum qui vocatur frot an forest*<sup>31</sup> ». La plus grande pêcherie à saumons était nommée « gorêt » et elle barrait l'Ellé en lieu et place du moulin des Gorêts. Sur l'Isole, les religieux possédaient une autre pêcherie fixe dont l'origine remontait au même acte de 1271. Ces droits de pêcheries furent confirmés par le duc de Bretagne le 24 septembre 1397<sup>32</sup>. Ces droits étaient affermés et les locataires devaient payer une partie de leur loyer en saumons et en poissons. Le 21 juillet 1484, Yvon et Jean Le Pic devaient aux religieux pour la jouissance et l'exploitation de ces pêcheries 18 livres, soixante-dix lamproies et dix saumons par an<sup>33</sup>. Les poissons étaient vendus sur place ou à des grossistes. En 1687, Michel Gaultier et son associé Louis Le Toulper vendirent une partie de leurs saumons à Louis Le Roy pour la somme de 300 livres<sup>34</sup>. En 1698, ils passèrent un marché avec un poissonnier de Pontivy<sup>35</sup>. Ces contrats sont très nombreux et ne sont pas spécifiques à Quimperlé. En 1789, les pêcheries de Quimperlé rapportaient 550 livres par an<sup>36</sup>.

Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le commissaire aux pêches, Lemasson du Parc, nous brosse un tableau très précis des grands *gorêts* sur l'Ellé :

« Ils sont constitués de sept tonnes qui sont entièrement de massonnerie [...] l'intervalle de celle qui est à l'ouest est entièrement close de rateliers garnis d'échelons et il sert de réservoir à cette pêcherie. Quand on veut pescher on lève deux de ces rateliers et on y place en leur lieu deux guideaux pour prendre les saumons qui veulent remonter [...] et on y pesche aussi des lamproyes et des anguilles<sup>37</sup>. »

30. Arch. dép. Ille-et-Vilaine, C 1964 ; MARTIN, Pierre, *Les droits maritimes de l'abbaye de Sainte-Croix...*, op. cit., t. i, p. 96.

31. *Id.*, *ibid.*, t. i, p. 96.

32. Arch. dép. Finistère, 20 B 4268 ; MARTIN, Pierre, *Les droits maritimes de l'abbaye de Sainte-Croix...*, op. cit., t. i, p. 97.

33. MARTIN, Pierre, *Dictionnaire des fermiers...*, op. cit., p. 32.

34. *Id.*, *ibid.*, p. 45.

35. *Id.*, *ibid.*, p. 45.

36. *Id.*, *Dictionnaire des fermiers des droits maritimes...*, op. cit., p. 72.

37. Arch. dép. Finistère, C 5/21, fol. 350.

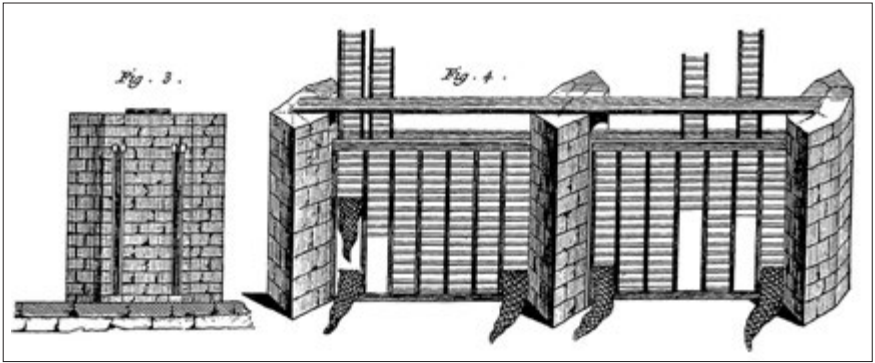


Figure 6 – Un *gorêt* au XVIII<sup>e</sup> siècle (Duhamel du Monceau, Henri-Louis, *Traité général des pêches*, 2 vol., Paris, Desaint, 1769, réimp. Genève, Slatkine reprints, 1984, t. II, pl. IX, fig.1)

Dès que les râteliers étaient relevés, les saumons, attirés par l'appel d'eau, s'engouffraient dans d'immenses nasses appelés guideaux.

Avec la Révolution, les droits de pêche et de chasse furent abolis par le décret de la Convention nationale du 30 juillet 1793, puis au XIX<sup>e</sup> siècle par la loi sur la pêche fluviale du 15 avril 1829. La pêche du saumon devient alors libre. Vendue à la Révolution, la grande pêcherie est mal exploitée puis abandonnée. Sa ferme est alors divisée en deux lots. Joseph Coadou s'en porte acquéreur pour y exploiter une minoterie qui resta en activité jusqu'en 1970. Il existe une description précise de cette pêcherie pour l'année 1826. Elle était formée :

« de grosses pierres brutes posées les unes sur les autres, sans mortier, formant cinq puits ou trous servant journellement à la pêche du saumon, de huit autres destinés uniquement à l'écoulement des eaux et de barrages aux poissons ; entre chaque nasse sont placés des poutres et soliveaux qui servent de ponceaux et des traverses et claies qui interceptent le poisson au passage, avec des filets ou guideaux pour la pêche [...]. Sur le milieu du barrage existe une petite maisonnette pour ramasser les poissons, filets et outils<sup>38</sup>. »

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la pêche du saumon s'intensifie comme le mentionne un rapport daté de juillet 1851 :

« Les usages du pays tendent à la destruction du poisson qui a sensiblement diminué, cette année c'est ainsi que les pêcheurs de sardine s'emparent du frai qui leur sert d'appât. Les meuniers prennent les petits saumons en quantités innombrables, à l'aide de filets prohibés. Enfin, les pêcheurs tendent leurs sennes d'un bord à l'autre des rivières, de manière à barrer le passage du poisson. L'administration a fait de très sages règlements afin de remédier à ces abus, un lieutenant de vaisseau se tient à l'ancre dans

38. PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon au fil des saisons...*, op. cit., p. 36.

le port de Quimperlé. Il a déjà saisi des filets et fait réprimer des contraventions mais il faudrait que cette surveillance et cette répression fussent exercées en tous lieux par un garde pêche<sup>39</sup>. »

En 1912, le garde des Eaux et Forêts Guiberteaux rédigea un rapport dans lequel, après avoir mentionné le nombre des moulins barrant la route des saumons vers les frayères, il rappela « qu'à une certaine époque les domestiques avaient spécifié que deux jours par semaine seulement, le vendredi et le samedi le poisson [saumon] serait servi<sup>40</sup> » ; il évoqua par ailleurs les causes de la diminution du saumon :

« la diminution du saumon dans cette rivière [l'Ellé] ainsi que de la truite date de l'époque de la construction de la ligne de chemin de fer de Quimperlé à Paris [1863]. Le poisson était alors expédié sur les marchés de Paris et par suite les pêcheurs étaient devenus plus nombreux ; et aujourd'hui nous avons des braconniers qui pêchent en temps prohibés et même avec des engins prohibés et au mépris des lois. Enfin, à cette cause de dépopulation, il y aurait aussi lieu de signaler l'apparition dans cette rivière de certaines espèces de poissons, tel que le brochet et la perche qui détruisent les petits saumons et truites<sup>41</sup>. »

Sur tous ces points, il semble avoir raison, car en Écosse, le développement des transports au XIX<sup>e</sup> siècle est un des facteurs qui entraîna l'exploitation irraisonnée du saumon atlantique<sup>42</sup>. D'ailleurs, dans une lettre datée du 12 mai 1886, adressée au préfet du Finistère, on apprend que les inscrits maritimes ne respectent pas les prescriptions du décret qui dans la Laïta fixe la limite de la pêche maritime au bois de Saint-Maurice. En effet, les « seineurs étendent leur pêche jusqu'au pont de chemin de fer, c'est-à-dire six kilomètres au-delà de cette limite, ils arrivent ainsi non seulement à priver cette rivière de poissons, mais aussi à dépeupler les affluents de saumons<sup>43</sup> ». Quant aux mentions concernant les espèces nuisibles comme les cyprinidés et les carnassiers, nous en avons trouvé de nombreuses occurrences dans les archives<sup>44</sup>. La pêche aux filets dans la basse Laïta s'intensifia pour répondre à la demande du marché. Cette pêche était pratiquée par les inscrits maritimes qui les meilleures années pouvaient prendre plus de 1 000 saumons comme ce fut le cas en 1969 et en 1970<sup>45</sup>. Toutefois, à cause de la force du courant, ces pêches aux filets ne commençaient guère avant la mi-avril de sorte que les gros géniteurs de la fin de l'hiver et du début du printemps échappaient à leurs rets. Une pêcherie légale aux filets perdura dans le secteur de Porsmoric jusqu'en 1984.

39. Arch. dép. Finistère, 6 M 979.

40. *Ibid.*, 54 S 28.

41. *Ibid.*, 54 S 28.

42. MARTIN, Pierre, « Le saumon en Bretagne et en Écosse... », art. à paraître.

43. Arch. dép. Finistère, 4 M 281.

44. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, *op. cit.*, p. 133.

45. PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon au fil des saisons...*, *op. cit.*, p. 44.

Le braconnage fut un problème important jusqu'au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle. Sous l'Ancien Régime, il était endémique et certaines bandes sévissaient dans la région de Quimperlé, n'hésitant pas à user de la violence pour intimider et parfois molester les fermiers des pêcheries. Non contents de piller la ressource, ils volaient le matériel de pêche des fermiers et profitaient du silence de la population qui voyait en eux des contestataires de l'autorité seigneuriale<sup>46</sup>. Ces bandes, dont celle par exemple de Le Clanche, au début du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, étaient très bien organisées. Mais c'est au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle que la situation devient la plus préoccupante, les archives du tribunal correctionnel de Quimperlé regorgent d'affaires de braconnage et permettent de broser une véritable étude sociale de ce microcosme. Pour avoir une idée précise de l'importance de ce phénomène nous avons réalisé une enquête dans les archives sur vingt ans de 1870-1899 et dénombré 116 infractions<sup>47</sup>. La majorité des faits se déroule la nuit et le moyen le plus souvent utilisé est soit le filet droit pour barrer la totalité du lit de la rivière, soit le filet traînant encore appelé senne. Les faits se déroulent parfois en plein centre ville sous les pêcheries de l'Ellé. Mais la plupart du temps, les filets sont posés à l'abri des regards, en aval dans le cours de la Laïta ou encore en amont de Quimperlé. D'autres moyens sont employés comme l'utilisation du croc qui permet de harponner le poisson<sup>48</sup>. Il se pratique au déversoir ou en cherchant le poisson sous les souches qui jonchent les berges. D'autres, pêchent à la main mais cette technique reste rare car très aléatoire<sup>49</sup>. Pour effrayer les poissons et les attirer dans leurs rets, les braconniers, juchés sur des barques, n'hésitent pas à fouiller le lit de la rivière à l'aide de grandes perches ou à utiliser des torches une fois la nuit tombée<sup>50</sup>. L'usage de la ligne de fond ou de la ligne flottante est plus rare.

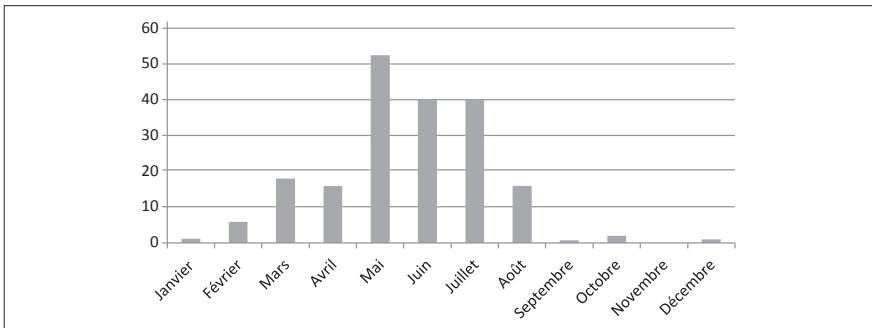


Figure 7 – Les saisons du braconnage à Quimperlé de la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle (en nombre d'affaires)

46. MARTIN, Pierre, « Le saumon, un poisson convoité... », art. cit, p. 57-67.

47. Arch. dép. Finistère, 4 M 281 ; *ibid.* 19 U 6/31-60.

48. *Ibid.*, 19 U 6/32.

49. *Ibid.*, 19 U 6/54.

50. *Ibid.*, 19 U 6/35.

Le caractère saisonnier du braconnage est fortement marqué et correspond aux périodes des grandes remontées de poissons vers les frayères. Les braconniers opèrent essentiellement du printemps au cœur de l'été. À l'automne et en hiver leur activité décline. Il s'agit d'une activité essentiellement masculine, les épouses se chargeant souvent de la revente du poisson. L'âge moyen est de 37 ans et on semble entrer très jeune en braconnage : en 1871, le plus jeune interpellé est âgé de 14 ans<sup>51</sup>. Par contre, c'est souvent une activité que l'on poursuit toute sa vie durant et parfois au-delà de 60 ans<sup>52</sup>. La plupart sont des récidivistes et opèrent en bandes de quatre à six personnes souvent liées par des liens professionnels ou familiaux<sup>53</sup>. Le rapport de l'inspecteur des Eaux et Forêts rédigé en 1921 parle d'eux en des termes peu élogieux :

« Les braconniers d'eau douce, sortis de la lie des populations des villes voisines des estuaires. Il fallut à ces derniers un certain temps pour organiser leurs équipes de braconnage et se monter en bateaux et en filets, avec l'aide financière des expéditeurs de poissons<sup>54</sup>. »

Si 30 % d'entre eux sont des pêcheurs, les autres se recrutent au sein du monde agricole. On y trouve aussi des artisans, du maçon en passant par le chapelier, sans oublier les meuniers qui sont proches de la ressource. Toutefois, il arrive que le braconnage se conjugue au féminin. Avant la Première Guerre mondiale, Marianne Le Moing écumait les berges de la Laïta où elle prit plus de 2 000 saumons. Elle avait été initiée par son mari et c'est par nécessité qu'elle se livrait à cette activité frauduleuse. Elle posait jusqu'à vingt filets. Souvent arrêtée et condamnée à passer quelques jours en prison cela ne l'empêchait pas de recommencer de plus belle<sup>55</sup>. Il faut dire que les amendes étaient généralement faibles et les amnisties trop fréquentes<sup>56</sup>. La même année, Fatou, inspecteur principal des Eaux-et-Forêts de Lorient, affirme que la recrudescence des délits de pêche à Quimperlé était due à l'indulgence du tribunal local et « à la mollesse des agents verbalisateurs, qui s'abstenaient trop souvent de saisir les filets des délinquants<sup>57</sup> ». Le braconnage n'appartient pas au passé. La lecture des journaux suffit pour le démontrer. Les moyens classiques n'ont pas changé, ils ont juste été améliorés. Les harpons et plus particulièrement les grappins ainsi que les lunettes polarisantes font désormais partie de l'arsenal du braconnier. Le braconnage, s'il est parfois lié à du petit banditisme, reste souvent

51. *Ibid.*, 19 U 6/32.

52. *Ibid.*, 19 U 6/33.

53. *Ibid.*, 19 U 6/35.

54. *Ibid.*, 4 M 286.

55. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, op. cit., p. 123.

56. Arch. dép. Finistère, 4 M 281.

57. *Ibid.*, 4 M 286.

une activité nourricière et un complément de revenus. En effet, les braconniers de rivières sont en général moins bien organisés que ceux qui opèrent dans les forêts et chassent le gros gibier.

La révolution industrielle et le machinisme ont également eu des effets néfastes sur les effectifs de saumons. Des barrages ont été construits et des usines se sont implantées sur les rives des rivières quimperloises, entravant la remontée des saumons, bloquant les poissons et facilitant l'acte de braconnage. En 1950, une bande de braconniers, opérant à l'intérieur de l'usine hydroélectrique de la Mothe, captura 1 700 saumons, l'un d'eux réussit, à lui seul, à en capturer 872 dans l'année. Les poissons étaient gaffés lors de leur passage dans l'usine<sup>58</sup>. Les pollutions d'origine industrielle se sont aussi accentuées. Le 8 avril 1932, Le Roux, inspecteur des Eaux et Forêt à Lorient adressa un rapport sur les pollutions des rivières de Quimperlé<sup>59</sup>. M. Vincent, directeur de la station agronomique de Quimper procéda à des analyses dans l'Isole et dans la Laïta. Ses conclusions furent sans appel. Les papeteries Bolloré et Mauduit déversaient leurs eaux résiduaires dans l'Isole et dans l'Ellé et il put observer une augmentation de la salinité ainsi qu'une quantité importante de matières organiques qui provoquait une diminution de l'oxygène dissous. Cela constituait un obstacle biologique à la remontée des saumons. De nombreuses pollutions industrielles ont affecté les cours d'eau quimperlois. Ainsi en 1975 et en 1976, les saumons de l'Ellé furent victimes d'épizooties et plus particulièrement de l'UDN<sup>60</sup> et les pêcheurs demandèrent le remboursement de leur permis de pêche à la société de pêche. Mais c'est la pollution de l'Ellé en 2006 qui est restée gravée dans les esprits. Elle a fait « beaucoup de casse » selon les pêcheurs de l'Aappma<sup>61</sup>. Son origine n'a pas été expliquée. Plus d'une centaine de saumons de printemps ont été trouvés morts. Les soupçons se sont portés sur une conserverie située sur l'Inam, mais les analyses biologiques trop tardives n'ont pas permis d'identifier le coupable.

Durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux textes de lois tentèrent de limiter la construction de barrages dans les cours d'eau classés rivières à saumons<sup>62</sup>. Malheureusement, quelques industriels défièrent cette réglementation. En 1935, la Compagnie d'électricité Lebon transforma sans autorisation la minoterie de la Mothe en usine électrique. Cette usine utilisait une grande partie de l'eau de la rivière et les saumons étaient bloqués au pied de ce barrage. La Fédération finistérienne des sociétés de pêcheurs à la ligne envoya au préfet une pétition le 21 juin 1941<sup>63</sup>. Elle s'insurgeait contre le projet de construire une seconde turbine qui augmenterait le

58. *Ibid.*, 4 M 281 ; PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon au fil des saisons...*, *op. cit.*, p. 42.

59. Arch. dép. Finistère, 4 M 281.

60. *Ouest-France*, 1<sup>er</sup> mars 1976 « Ouverture sans saumon à Quimperlé. La pollution est-elle en cause ? ». L'UDN est la nécrose ulcéralive du derme.

61. *Le Télégramme*, 3 juillet 2006. « Pollution sur l'Ellé : un vrai désastre ».

62. Arch. dép. Finistère, 54 S 28.

63. *Ibid.*, 54 S 28.

débit d'eau dérivé vers l'usine et le président de la Fédération terminait sa missive en proposant « que la Compagnie Lebon soit invitée à remettre la Mothe en son état primitif. L'intérêt piscicole primant l'intérêt industriel pour l'Ellé et l'interdiction de toute nouvelle usine existant depuis 1929<sup>64</sup> ». Le 3 juillet 1941, Minvielle, président du Syndicat central et fédéral des pêcheurs à la ligne de France et des associations de riverains intervinrent en vain par une lettre auprès de Préaud, conseiller d'État et secrétaire général au ministère de l'Agriculture<sup>65</sup>. Ce barrage a été détruit en 2013.

## Solutions, perspectives et enjeux

Dès le Moyen Âge, la privatisation des rivières constitua d'une certaine façon la première mesure de conservation du saumon. La pêche était réservée à quelques privilégiés comme les religieux de Sainte-Croix à Quimperlé. La véritable prise de conscience de la diminution du saumon date du milieu du xix<sup>e</sup> siècle. En 1829, le Code de la pêche fluviale encouragea le recrutement d'agents de surveillance. Cette tâche fut confiée à la maréchaussée à cheval qui sillonnait la campagne dans l'espoir de surprendre des braconniers. Sous le Second Empire, la police de l'environnement fut assurée par les agents des Ponts et Chaussées.

Pour la première fois, en 1887, des voix s'élevèrent pour réclamer la construction d'échelles à poissons aux barrages des usines situées à Cascadec sur l'Isole, à la Mothe et aux Gorêts sur l'Ellé. La construction d'échelles devaient aussi permettre de limiter le braconnage au sein des usines, à condition d'installer des grilles dans les canaux de fuite des usines<sup>66</sup>. Le décret du 27 septembre 1889 décala encore la période de fermeture. Elle s'étendait désormais du 30 septembre au 10 janvier.

Au début du xx<sup>e</sup> siècle les mesures de protection du saumon s'intensifièrent sous l'impulsion de nombreux acteurs dont l'État, le conseil général du Finistère et la Société de pêche de Quimperlé. Le 9 mars 1911, la chambre de commerce de Brest prit une délibération pour attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'état de la pêche fluviale dans le Finistère. Les vœux exprimés dans cette délibération se résument de la façon suivante : assurer la libre remontée des saumons vers les frayères au moyen d'échelles, assainir les rivières, développer la pisciculture du saumon et de la truite, interdire la pêche au filet dans les fonds d'estuaires, retarder la date d'ouverture de la pêche des salmonidés, réprimer le braconnage et mettre en place une interdiction de séjour pour les multirécidivistes<sup>67</sup>. Cette délibération fut relayée par le Conseil général du Finistère qui

---

64. *Ibid.*, 54 S 28.

65. *Ibid.*, 54 S 28.

66. *Ibid.*, 54 S 28.

67. *Ibid.*, 54 S 28.



confia une mission spéciale, en vue d'étudier ces questions, à M. Roule, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle<sup>68</sup>. Le 18 avril 1912, pour lutter contre le braconnage, le conseil général du Finistère affecta des crédits pour encourager la répression<sup>69</sup>. Les élus allouèrent une somme de 500 francs au service des Eaux et Forêt pour « stimuler le zèle du personnel chargé de la répression des délits de pêche ». Cette méthode fut efficace. Par contre, la somme allouée étant insuffisante, le conservateur des Eaux et Forêt proposa de modifier le mode de répartition de ce crédit de 500 francs en fonction de la gravité des faits relevés. Mais ce succès fut de courte durée. En 1921, les représentants de la Fédération des sociétés de pêcheurs à la ligne du Finistère firent remarquer que la répression contre le braconnage menée par les Eaux et Forêts pouvait être améliorée, en particulier à Quimperlé où le nombre de gardes surveillants les berges du bassin de l'Ellé était insuffisant<sup>70</sup>. En 1921, Fatou, inspecteur principal des Eaux et Forêts à Lorient, répondit à ces associations en démontrant que depuis 1911, le nombre des délits constatés avait beaucoup diminué grâce à la répression mise en place par ses services :

« Pour l'arrondissement de Quimperlé, de 201 en 1911, le nombre des délits constatés descendit à 146 en 1912, 85 en 1913, 41 en 1914 et 6 en 1915. Il se releva à 21 en 1917, motivant de notre part 4 nouveaux appels ; 11 procès verbaux seulement furent dressés en 1918, ainsi qu'en 1919, dans cet arrondissement, et 9 en 1920<sup>71</sup>. »

En 1928, l'inspecteur des Eaux et Forêt Ruban, soulignant l'importance de la pêche du saumon dans l'Ellé, faisait remarquer que la surveillance était devenue plus active<sup>72</sup> et mentionnait qu'une passe à saumons avait été réalisée aux Gorêts et au barrage de la Mothe<sup>73</sup>. Aujourd'hui, l'heure est à la destruction des barrages pour permettre aux saumons de remonter plus rapidement vers les frayères. On peut encore voir des échelles à saumons sur l'Aulne canalisé et sur le Blavet.

Pour remédier à la diminution du saumon des essais de salmonicultures furent menées dans le Finistère dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>74</sup>. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, une station de salmoniculture fut édifiée à Carnoët près de Quimperlé. En 1921, c'était la seule qui était encore en état de fonctionnement dans le Finistère<sup>75</sup>. En 1924, ce centre d'incubation distribua entre les sociétés de pêche du Finistère 130 000 alevins de saumons<sup>76</sup>. À partir de 1925, une politique intensive de repeuplement se développa

68. *Ibid.*, 54 S 28.

69. *Ibid.*, 4 M 281.

70. *Ibid.*, 4 M 286.

71. *Ibid.*, 4 M 286. Rapport du 2 décembre 1921.

72. *Ibid.*, 54 S 28.

73. *Ibid.*, 54 S 28.

74. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, op. cit., p. 133.

75. Arch. dép. Finistère, 4 M 286.

76. *Ibid.*, 4 M 286.

sur le bassin de l'Ellé. Cette même année, 27 000 alevins de saumons de trois mois y furent déversés<sup>77</sup>. Les efforts d'alevinage perdurèrent pendant encore quelques années.

La Société de pêche à la ligne de Quimperlé a été constituée en 1942 sous le nom de Gaule quimperloise. Le cahier des délibérations montre le dynamisme de cette association qui dès sa création s'est donnée deux priorités : la lutte contre le braconnage et le repeuplement. Par exemple, en 1948, elle décida de faire construire deux nouvelles échelles à saumon sur l'Ellé dont une à l'usine de la Mothe. La même année, elle finança un alevinage de 20 000 juvéniles de saumons. Le 29 décembre 1949, c'est à son initiative que fut créée une réserve de pêche aux Gorêts pour une période de cinq ans<sup>78</sup>. Les pêcheurs de saumons de l'Aappma de Quimperlé défendent leur ressource âprement en assurant une surveillance sur la partie aval où certains inscrits maritimes mal intentionnés posent parfois leurs filets en amont de la limite autorisée<sup>79</sup>. Et en 2013, après de nombreuses années, elle obtint l'arasement du barrage de la Mothe qui constituait l'ultime obstacle à la remontée des saumons vers les frayères.

## Conclusion

La pêche du saumon constituait un enjeu économique de taille pour la région Quimperloise. En effet, en 1928, l'inspecteur des Eaux et Forêts Ruban estimait la valeur des saumons pêchés à Quimperlé à 155 000 francs et affirmait que ;

« si l'on fait état des séjours que, à Quimperlé et au Faouët, des pêcheurs sportifs, des bénéfiques qu'en retire l'industrie hôtelière de la région, on peut chiffrer à 250 000 francs le produit annuel que sous peu la pêche du saumon dans le bassin de l'Ellé procurera<sup>80</sup>. »

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, des *gentlemen* britanniques, dont John d'Ewes, George Harrison ou Romilly Fedden, avaient pris l'habitude de venir lancer leurs mouches dans les rapides de l'Ellé<sup>81</sup>. Cela ne laissa pas indifférents les paysans qui les accompagnaient. Beaucoup se mirent alors à fabriquer leurs propres mouches avec des plumes moins rutilantes provenant de leur basse-cour. Mais l'âge d'or de la pêche récréative est plus tardif. Grâce au développement des loisirs et des moyens de communication, tout au long de la première partie du XX<sup>e</sup> siècle, de plus en plus d'étrangers à la région vinrent pêcher le saumon dans les cours d'eau bretons. Dans les années 1950, sur les berges de l'Ellé, on pouvait rencontrer des Belges, des Anglais, des Australiens, un entrepreneur de Tananarive, mais aussi quelques

77. *Ibid.*, 54 S 28.

78. [www.aappmaquimperlé.fr](http://www.aappmaquimperlé.fr)

79. *Ibid.*

80. Arch. dép. Finistère, 54 S 28.

81. MARTIN, Pierre, PHÉLIPOT, Pierre, *Le saumon en Bretagne...*, op. cit., p. 140-143.

personnalités politiques françaises<sup>82</sup>. Durant l'ouverture de 1956, René Pleven, ancien président du Conseil, André Monteil, ancien ministre et député du Finistère, ainsi que plusieurs industriels de la région parisienne et du Nord vinrent tenter leur chance à Quimperlé<sup>83</sup>. Lors de l'ouverture de 1957, un journaliste d'*Ouest-France* mentionnait que les hôtels de Quimperlé « étaient pleins d'étrangers<sup>84</sup> ». En 1972, les bords de l'Ellé attiraient encore beaucoup de monde. On pouvait y croiser François Giscard d'Estaing, le directeur de la Banque du commerce extérieur à Paris et frère du ministre des Finances d'alors, M. Tréhardy, le délégué régional au tourisme à Nice, M. Hollier, le représentant général des services officiels du tourisme français au Royaume-Uni<sup>85</sup>.

Les photos anciennes et actuelles montrent l'engouement pour cette pêche sur le bassin de l'Ellé. En 1988, plusieurs centaines de pêcheurs étaient présents à l'ouverture du centre ville au barrage des Gorêts<sup>86</sup>. Aujourd'hui, l'Ellé est devenue la meilleure rivière à saumons de Bretagne si bien que de nombreux pêcheurs appartenant à d'autres sociétés viennent y pêcher au détriment des pêcheurs locaux. Le 25 juin 2016, le président de l'Aappma de Quimperlé, Xavier Nicolas, se montrait particulièrement préoccupé par ce succès, les places étant devenues très chères dans certains secteurs<sup>87</sup>.

Depuis au moins le Moyen Âge, les saumons de Quimperlé et des autres rivières du monde Atlantique n'ont pas laissé les hommes indifférents. Si son abondance passée est attestée par de nombreuses sources originales, *salmo salar* a connu un déclin irrémédiable depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Victimes des effets de l'industrialisation, des pollutions et de la construction de barrages, il a aussi été victime de la surpêche dès que les progrès des moyens de transports ont permis de le vendre plus loin. La prise de conscience par de nombreux acteurs publics et privés des enjeux financiers que représentait ce poisson noble a fait naître de nombreux projets et initiatives avant-gardistes comme l'alevinage ou la construction d'échelles à saumons<sup>88</sup>. Dans les années 2000, sur le bassin de l'Aulne canalisé, des expériences de débarrage d'écluses ont fait mûrir une idée : celle de redonner à l'Aulne son aspect naturel tout en facilitant la

82. Arch. dép. Finistère, 4 Mi 105/218 ; *ibid.*, 4 Mi 105/214.

83. *Ibid.*, 4 Mi 105/261.

84. *Ibid.*, 105/314.

85. *Ouest-France*, 21 février 1972.

86. *Ibid.*, 7 mars 1988.

87. *Le Télégramme*, 25 juin 2016.

88. VADON, Catherine, « Entre science et réglementation : la pêche du saumon dans l'estuaire de la Loire à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », dans Yannick LE MAREC, François-Xavier TRIVIÈRE, *L'estuaire de la Loire : nouvelles approches*, *Æstuarina, sciences humaines et environnement*, n° 2, 2001, p. 105-131 ; LE CALVEZ, Caroline, « Rétablir la libre circulation piscicole dans les vallées fluviales : mise en perspective des enjeux et des aménagements à partir du cas de l'Aulne (XIX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), *Norois*, n° 237, 2015, p. 33-50.

remontée des saumons vers les frayères. Cependant, certains usagers et professionnels du canal ont contesté ce projet. La décision finale est désormais entre les mains des politiques<sup>89</sup>. La société de pêche de Quimperlé, particulièrement dynamique, porte haut et fort la voix des pêcheurs à la ligne, venus parfois de fort loin pour s'adonner à leur passion. Aujourd'hui, même si les belles ouvertures appartiennent au passé et aux souvenirs, les saumons, certes moins nombreux, continuent de remonter l'Ellé et ses affluents. Néanmoins, le principal problème reste en mer. La pêche minotière, les élevages de saumons en cages en Norvège et en Ecosse, sans compter le réchauffement climatique ont un impact dramatique sur cette ressource.

Pierre MARTIN

docteur en histoire moderne, Université de Bretagne occidentale  
membre du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) d'histoire maritime  
chercheur au CRBC et au CERHIO

## RÉSUMÉ

L'histoire quantitative des animaux pose des problèmes aux historiens dont celui de l'estimation des effectifs. Si les saumons furent abondants dans les rivières de Quimperlé, les chiffres ne commencent à devenir fiables qu'à partir du XIX<sup>e</sup> siècle et permettent de constater l'effondrement progressif du stock de saumons venant se reproduire dans l'Ellé et l'Isole.

Cette baisse est en relation avec l'intensification de la pêche, l'industrialisation, la pollution et l'explosion du braconnage. Une véritable prise de conscience de la part des autorités gouvernementales émerge dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et devient plus efficace un siècle plus tard. La multiplication des lois, la répression contre le braconnage et les actions menées par les associations de pêche freinent provisoirement le cercle vicieux de la diminution de la ressource halieutique.

---

89. *Id.*, *ibid.*